



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue Lacave-Laplagne
BP 2357 - 98846 NOUMEA CEDEX
Tél/Fax : (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Grève et découverts : les banques doivent agir

Le mouvement de grève déclenché fin mai, alors que de nombreux particuliers ont des opérations programmées récurrentes à la fin ou en début de mois - soit de recettes (salaires...) soit de dépenses (loyer, traites) - a des répercussions sérieuses sur la gestion de leur budget. Cette grève n'a en effet pas empêché les banques de faire les opérations de dépenses, de prélever des frais y compris des commissions d'intervention.

L'UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie demande donc :

- la suspension de tout prélèvement de frais bancaires (et leur extourne éventuelle) depuis le début de la grève et jusqu'à 7 jours après sa fin ;
- l'engagement de ne les prélever qu'après avoir informé les clients du montant et de la date de prélèvement par message personnel et, pour la date de prélèvement, par un communiqué général ;
- la fixation à 1 % maximum du taux des agios depuis le début de la grève et jusqu'à 7 jours après la fin.

Les banques, qui ont tous les éléments pour agir, doivent le faire sans attendre les demandes explicites des clients.

De son côté, le client doit surveiller son compte. Si celui-ci n'est pas régularisé dans le mois, il doit prendre contact avec son gestionnaire de compte. Si des problèmes persistent, le consommateur peut contacter notre association.

Nous attendons toujours le plafonnement du montant des commissions d'intervention, par opération et par mois, avec un montant moins élevé pour les personnes en difficulté, à l'instar de ce qui existe en métropole depuis octobre 2013.

Le décret fixant ces plafonds n'a toujours pas été étendu à la Nouvelle-Calédonie. Il est urgent de l'étendre et de ne pas céder aux demandes des banques de voir les tarifs et modalités « adaptés » à la Nouvelle-Calédonie.

Pour le conseil d'administration

Le vice-président

Michel DAVAREND

Nouméa, le 4 juin 2015

CONTACT PRESSE : 28 51 20 / 79 30 22